



Paris, le 19 octobre 2011  
**Sébastien SIHR**  
Secrétaire général

A

**Monsieur Luc CHATEL**  
Ministre de l'éducation nationale, de la  
jeunesse et de la vie associative  
110 rue de Grenelle  
75357 Paris 07 SP

Monsieur le Ministre,

C'est une situation exceptionnelle qui m'amène à m'adresser à vous en toute urgence aujourd'hui. Depuis, le 13 octobre, les enseignants des écoles sont appelés à participer aux élections professionnelles afin d'élire leurs représentants aux CAP qui s'occupent entre autres des promotions et des demandes de mutations des personnels et ceux aux CT qui étudient notamment les fermetures et les ouvertures de classes. Ces élections constituent un moment de démocratie sociale important. Les enseignants ne s'y trompent pas. Habituellement, ils participent en nombre. En 2008, ils étaient plus de 62% à s'exprimer. Or, aujourd'hui, à la veille de la fermeture du scrutin, ils ne sont pourtant que 30% à avoir voté.

Ce chiffre est très alarmant. Il résulte surtout de nombreux dysfonctionnements liés aux nouvelles modalités de vote et de la réduction imposée de la période de vote de trois à une semaine. Depuis plusieurs semaines nous vous alertons sur les entraves inacceptables privant des milliers de personnels de leur droit de vote : identifiants indispensables pour voter non distribués, électeurs non inscrits, «bugs» informatiques...

De plus, alors que nous vous avons sans cesse demandé de maintenir le calendrier électoral à trois semaines de vote comme auparavant, contre notre avis, vous avez décidé de le réduire à une semaine limitant ainsi dans le temps la possibilité de participer au scrutin.

Monsieur le ministre, à ce jour, nous ne pouvons nous satisfaire de ce taux de participation historiquement bas de la participation. Je tiens à vous rappeler que l'organisation et le déroulement des élections professionnelles sont de votre responsabilité. Face à cette situation inédite et préoccupante, vous avez encore la possibilité d'agir pour que l'exercice du droit de vote puisse s'exprimer entièrement au sein de votre ministère. C'est pourquoi, je vous demande de prolonger la période de vote de deux semaines comme lors des précédents scrutins afin de donner aux personnels qui n'ont pu user de leur droit de vote la possibilité de s'exprimer. Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

**Sébastien SIHR**